

**Établissement des frais reportés relatifs au  
Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)  
(000 \$)**

No de ligne		<u>Budget 2015</u>	<u>Réel 2015</u>	<u>Frais reportés<sup>(1)</sup></u>
1	Dépenses d'exploitation	2 954	2 684	(270)
2	Aide financière	<u>15 726</u>	<u>15 223</u>	<u>(503)</u>
3	Total PGEÉ	<u>18 680</u>	<u>17 906</u>	<u>(774)</u>
4	Total des frais reportés			<u>(774)</u>

<sup>(1)</sup> L'écart constaté en fin d'exercice de (774 k\$) a été viré à un compte de frais reportés, ce qui a eu pour effet de ramener le niveau de la dépense réelle à celui projeté au budget, soit 18 680 k\$ tel qu'indiqué à la pièce Gaz Métro-13, Document 3, annexe 1. Le compte de frais reportés ainsi créé constitue un montant à verser et il sera intégré dans les tarifs de l'année 2017.

N.B : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.